

DANS LES BRAS DE MAMAN, DANS LES BARREAUX D'UNE PRISON

JULIE BECQUEVORT
VENDREDI 10 MAI 2019

« Plus tu t'éloignes, plus ton ombre s'agrandit »

Robert Desnos

*L*e cris des portes métalliques, le chant des trousseaux de clés qui les ouvrent et les ferment à longueur de journée, les murs ornés de messages d'espoir qui tombent en lambeaux, l'horizon lointain toujours marqué par les barreaux de mon lit, les barreaux aux fenêtres, aux portes blindées et les barbelés dans les préaux. Du béton au sol, au mur, au plafond. Les journées monotones, les neuf mètres carrés d'une cellule partagée avec un regard familial, le seul. Désemparée, rêvant de liberté et soucieuse de son avenir, de mon avenir, de notre avenir ensemble, peut-être...



Une cellule mère-bébé à Lantin © Marylène Delhaxhe

Ils étaient 12 bébés en 2017 à vivre en prison aux côtés de leur mère comme l'autorise la Loi belge. Comment pouvons-nous imaginer qu'un enfant puisse vivre les premières années de sa vie, ces années qui sont pourtant essentielles à son

développement psychologique et à sa socialisation dans un cadre tellement hostile qu'est une prison ? Pourtant, il reste toléré pour une maman incarcérée de garder son bébé auprès d'elle jusqu'à ses 3 ans. L'intérêt de l'enfant à tisser des liens avec sa mère, le droit de la femme d'être mère et de garder espoir quant à sa réinsertion ainsi que leur droit de vivre ensemble malgré cette dette envers la société sont des questions au centre du débat en ce qui concerne ces situations embarrassantes. Malgré qu'elles soient très difficiles à concevoir, elles ne sont pas si rares dans les milieux pénitentiaires de Belgique puisque nous comptons actuellement 3 prisons accueillant des enfants en bas-âge ; celles de Berkendael, de Bruges et de Lantin.

De la relation fusionnelle à la rupture

Ces bébés en prison deviennent rapidement le centre du Monde de leur maman, un symbole d'avenir et d'espoir, quelque chose qui les motive et qui les pousse à vouloir se réinsérer dans la société et envisager un avenir meilleur. La mère et son enfant vivent pour ainsi dire en permanence ensemble ; la nuit, la journée, au moment des repas et lors des temps libres. L'enfant n'a d'ailleurs pas réellement de moyen de se sociabiliser avec d'autres enfants comme pourraient le faire les enfants de son âge qui iraient

à la crèche ou à la plaine de jeu régulièrement. Enfin, les visites des proches sont par ailleurs réglementées comme dans tous les milieux carcéraux et le cadre de ces visites ne dépassent pour ainsi dire jamais la frontière de la prison.

Jusqu'à l'âge de 3 ans, et après ?

Passé ce stade des trois années de vie, la Loi belge n'accepte plus que les enfants séjournent avec leur mère en prison. Contrairement aux situations similaires en France ou en Allemagne dans quels cas cette limite est respectivement fixée à 18 mois et à 7 ans. Une inégalité incompréhensible tenant compte de l'identique nécessité des bébés français, belges et allemands de pouvoir être aux coté de leur mère dans leurs premières années de vie. Outre ce détails quelque peu déroutant, il n'est pas compliqué de s'imaginer à quel point la séparation nette et brutale entre la mère et l'enfant au terme de ses trois ans peut être traumatisante et douloureuse. Que « devient » alors ce bébé ? A-t-il un père pour s'occuper de lui ? De la famille du côté de la mère qui voudrait bien l'accueillir ? Sera-t-il placé en famille d'accueil avant de retrouver sa maman quand elle aura tiré sa peine dans cinq, dix, quinze ans ? La mère peut-elle demander une remise de peine et une libération conditionnelle quand arrive cette date effrayante de séparation ? Tant de questions dont les réponses dépendent souvent du cas par cas et qui tirent la sonnette d'alarme quant à l'inefficacité des systèmes judiciaire, juridique et pénitentiaire face à des cas de maternité en prison.

Des solutions à mettre en place

Puisqu'il n'est question ni de retirer un enfant à sa mère pour le seul motif que celle-ci doit prester une peine d'emprisonnement ni d'effacer la dette de la mère envers la société pour le seul motif que celle-ci a ou attend un bébé, il nous faut revoir les solutions alternatives que nous pourrions mettre en place afin d'agir dans l'intérêt de l'enfant, de la mère mais aussi de la société en général. Tout d'abord, il serait essentiel de mettre en place des services médicaux (pédiatrique et gynécologique) plus accessibles et fréquents pour ces mères et leurs enfants ainsi que des services d'encadrement et de suivis pédagogiques et sociaux.



Un espace de jeu à Lantin © Marylène Delhaxhe

Bien qu'il y ait déjà un aménagement des repas pour les enfants et pour les mères allaitantes, la possibilité pour la mère de laisser la porte de sa cellule ouverte pour offrir plus de mobilité à son enfant (dans les couloirs de la prison), des espaces de jeux, une salle de nuit pour que l'enfant puisse y dormir si la mère ne désire pas le garder en cellule avec elle, un réfectoire et une salle de séjour ainsi qu'une petite cuisine dans laquelle les mamans et les enfants peuvent cuisiner ensemble, tout cela se

passé évidemment dans le cadre carcéral. Malgré tout, il serait bienvenu d'offrir en plus des moments de sorties « en famille » les weekends dans des lieux à l'extérieur permettant aux mamans de montrer aux enfants autre chose que les murs d'une prison. Une dernière solution envisageable et idéale dans des cas de maternité en prison selon Maurice Jansen, chargé de projet au Relais Enfants-Parents serait de penser aux peines alternatives et de substitution telle que la détention à domicile avec bracelet électronique pour la maman.

La prison ouverte de Haren, être libre sans vraiment l'être

C'est un projet gigantesque dont les travaux ont débuté dans le courant de l'année 2019 et dont la fin est prévue en 2022. Ce complexe pénitentiaire qui ressemblera plus à un village fermé plutôt qu'à une prison devrait remplacer les prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael dans lesquelles la surpopulation est déjà largement dépassée. Elle devrait pouvoir accueillir pas moins de 1190 détenus et possèdera une aile psychiatrique, une section pour hommes, pour femmes, pour jeunes mais aussi un pavillon extérieur qui permettra aux mères avec leurs enfants de pouvoir circuler librement dans un cadre moderne et sain offrant des facilités de développement aux enfants.

Malgré des zones d'ombre concernant ce projet et les travaux de construction de cette prison, nous pouvons considérer que cela serait une mince solution qui rendrait ces situations malheureuses un peu moins désespérantes pour ces familles déchirées.



A quoi devrait ressembler la prison de Haren en 2022 © kos.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

« Les enfants en prison »

Documentaire de Rossella Schillaci (France/Italie, 2016, 56mn)

Coproduction : ARTE France, De Films en Aiguille, Indyca

